

Chargeant Messieurs **Dorothée SOSSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et **Fatiou AKPLOGAN**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHO**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) pour la période allant du jeudi 21 novembre au 04 décembre 2005 inclus.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;

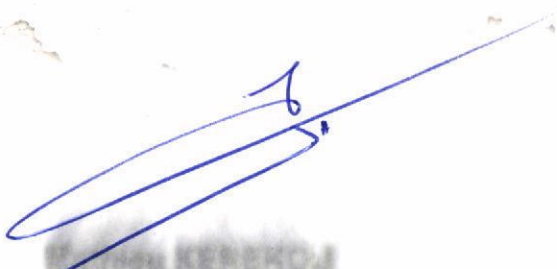
DECRETE

Article 1^{er} : Du 21 novembre au 04 décembre 2005 inclus, Monsieur **Dorothée SOSSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour la période allant du 21 au 24 novembre 2005 et de Monsieur **Fatiou AKPLOGAN**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour la période allant du 24 novembre au 04 décembre inclus, de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHO**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2005

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU